

## **EXTRAIT**

## DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

## Réunion du 4 février 2019

Sous la présidence de : Monsieur Bernard FISCHER

<u>Etaient</u> présents :

Monsieur Bernard FISCHER, président de séance

Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Philippe MEYER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Martine JUNG, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Nicolas MATT, secrétaires

Procuration(s) :

Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Etienne WOLF ayant donné pouvoir à Madame Christiane WOLFHUGEL, Madame Françoise BUFFET ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas MATT, Madame Frédérique MOZZICONACCI ayant donné pouvoir à Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Serge OEHLER ayant donné pouvoir à Madame Françoise BEY

Excusé(s): Monsieur Frédéric BIERRY

Absent(s): Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Thierry CARBIENER

Rapporteur: Monsieur Etienne BURGER

N° CP/2019/039 -

70510 - Modernisation du réseau routier Proposition de transfert au Département du Bas-Rhin d'une parcelle de terrain à SAINT-MARTIN

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide du transfert, au profit du Département du Bas-Rhin, de la parcelle cadastrée en section  $1 n^{\circ}159/34$  de 1,24 are sur la commune de Saint-Martin ;
- décide que ce transfert s'effectuera sans versement de prix ;
- décide que l'acte sera passé en la forme administrative ;
- décide de désigner Monsieur Etienne BURGER, vice-président du Conseil Départemental, comme signataire de l'acte afférent à ce transfert, le président du Conseil Départemental rentrant authentificateur.

Pour extrait conforme : Pour le Président La Directrice des services de l'assemblée Adopté à l'unanimité

Aurélie LACQUEMENT

Le Président, Frédéric BIERRY

Accusé de réception N°: 067-226700011-20190204-lmc1124393-DE-1-1

Acte certifié exécutoire au : 07/02/19